



## Compte rendu

Journée d'information sur la reconquête du bon état des rivières à destination des élus  
du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents

Réunion du jeudi 20 juin 2024

A Lussac-les-Églises (87)



## Contexte

Dans la perspective de garantir l'intérêt public, de valoriser les milieux humides et de satisfaire aux objectifs de restauration des cours d'eau et d'atteinte du bon état des eaux fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau par le moyen de l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GeMAPI), les élus sont amenés à prendre des décisions stratégiques. Ces choix nécessitent de posséder une bonne connaissance du fonctionnement des hydrosystèmes et des problématiques associées.

C'est dans ce but que le [Syndicat mixte du bassin Gartempe et affluents \(SMABGA\)](#), s'est associés avec [le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement \(CPIE\) Val de Gartempe](#) pour organiser le 20 juin 2024, une journée de formation à destination des élus dans le but de faciliter l'exercice de leur mandat.

Nous remercions la [Communauté de Communes Vienne & Gartempe](#) pour son implication dans cette action. Monsieur William BOIRON a apporté son témoignage d' élu référent de la GEMAPI sur ce territoire voisin ayant souffert récemment de fortes inondations. Les agents ont présenté deux sites restaurés par la collectivité concourant au bon été des eaux.

**20 personnes ont participé à ces échanges dont 14 élus.**

Cette action de formation des élus s'inscrit dans le cadre du contrat territorial Asse Benaize, Salleron. Elle a reçu le soutien de l'[agence de l'eau Loire-Bretagne](#) et de la [Région Nouvelle-Aquitaine](#) dans le cadre des partenariats du CPIE.

## Objet

Cette journée visait à :

- Mieux comprendre le fonctionnement de la rivière et des milieux associés, l'influence du changement climatique, les mécanismes de dégradation de la ressource en eau, le lien avec les usages.
- Maîtriser la notion de « bon état des eaux » et connaître les potentialités de l'exercice de la compétence GEMAPI. Identifier les autres leviers pour répondre à cette recherche du bon état dans un contexte partenarial, administratif et réglementaire complexe.
- Sensibiliser sur l'importance des milieux humides, en particulier en tête de bassin versant et lancer une réflexion sur les possibilités de restauration de ces secteurs à fort enjeu.

## Déroulé

- **09h30 - 11h45 :** Apport théorique et échanges en salle (Jérôme CLAIR du CPIE).  
Présentation des enjeux de l'eau sur le territoire, retour sur la notion de « bon état », identification des leviers de la GEMAPI actionnables par les élus du syndicat
- **11h45 - 12h45 :** Présentation en salle des sites ayant bénéficié d'une action de restauration
  - Effacement d'un bassin d'orage sur le Loutre (La Trimouille)
  - Travaux d'aménagement agricole et hydromorphologique au ruisseau du Vairon (Journet).
- **14h - 16h00 :** Visite de l'ancien bassin d'orage et des impacts de la crue de la nuit du 30 au 31 mars 2024 en centre-bourg.

## 1 : Echanges en salle sur les enjeux de la GEMAPI

### Supports mobilisés :

Lien vers la [présentation du CPIE Val de Gartempe](#)

Lien vers la [vidéo animée de l'agence de l'eau Seine Normandie](#)

*Pour le rendre lisible : copiez le fichier « AESN-offline » puis collerez-le sur votre ordinateur.*

Lien vers le [retour d'expérience « Effacement du bassin d'orage » de la CCVG](#)

Lien vers le [retour d'expérience « restauration morphologique du viron » de la CCVG](#)

### Présentation du fonctionnement de la rivière et réflexion sur les moyens de recherche du bon état avec le CPIE Val de Gartempe

#### Préambule : cycle de l'eau et changement climatique ...

La rivière est un maillon compris dans un plus grand ensemble ; le « grand cycle » de l'eau. Celui-ci est bouleversé par les changements climatiques globaux et par l'aménagement du territoire devant satisfaire aux usages. L'eau issue des précipitations peut s'évaporer, transpirer par les plantes, s'infiltrer dans le sol et rejoindre les nappes ou encore ruisseler en surface. Dès à présent, une plus grande proportion d'eau s'évapore et transpire par les plantes, ce qui limite les pluies dites « efficaces » ; celles qui rechargent réellement les nappes, les cours d'eau et les zones humides.

Paradoxalement, le risque d'inondation n'en devient pas moindre. En effet, l'atmosphère devenant plus humide du fait d'une plus grande quantité d'eau évaporée, le jour où cette vapeur d'eau rencontre une masse d'air froid, une plus grande quantité d'eau peut s'abattre d'un seul coup (*relation de Clausius-Clapeyron : A chaque degré atmosphérique supplémentaire = 7% de vapeur d'eau supplémentaire*). En somme, la même quantité d'eau demeurera sur terre, mais en des états différents, à des moments différents et en des lieux différents. Par exemple, les mêmes travaux conduits en milieux aquatiques peuvent limiter à la fois le risque de sécheresses et de crues. La recherche de « tampons » sur le bassin versant visant à réduire les évaporations, les ruissellements ou encore à favoriser les infiltrations sont globalement salutaires pour atteindre le « bon état ».

#### 1.1 – Pourquoi le « bon état » des eaux et quels leviers pour les élus du syndicat ?

Le « bon état » est une notion réglementaire issue de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) de 2000. Les Etats Membres sont tenus d'estimer régulièrement l'état des eaux en travaillant à l'échelle de bassins versants<sup>1</sup> ou de groupements de bassins. En France, cela correspond aux périmètres des agences de l'eau. En outre, les Etats Membres sont tenus d'atteindre ce « bon état » d'ici 2027. Celui-ci s'exprime, en fonction des masses d'eau souterraines et de surface, selon des critères de quantité, de qualité d'eau ou encore des critères de morphologie, de biologie. Au-delà d'une entrée réglementaire, pourquoi rechercher le « bon état » ? Quel sens donner dans un projet de politique locale ?

<sup>1</sup> Il s'agit d'une portion d'espace terrestre au sein de laquelle tous les écoulements sont dirigés vers le même exutoire qui peut être un cours d'eau, un lac, une mer ...

- Un objectif de santé publique. L'amélioration de la qualité de l'eau va de pair avec une limitation des problèmes sanitaires liés à la dégradation de l'eau potable ou encore à la prolifération de cyanobactéries en rivière ou dans les plans d'eau.
- Un objectif de sécurité. Une bonne gestion des milieux aquatiques peut contribuer à l'atténuation du risque d'inondation ou encore à l'atténuation du risque d'incendie.
- Un objectif éthique. La restauration des milieux aquatiques passe par un partage de l'environnement avec les animaux non humains.
- Un objectif paysager. La restauration des milieux aquatiques va de pair avec un cadre où il fait bon vivre et les paysages associés peuvent être valorisés dans le cadre d'un tourisme vert.
- Un objectif économique. Le bon état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau permet une résilience importante et une grande liberté dans son utilisation. On parle de services-rendus par la nature ou de fonctionnalités écosystémiques. Notons que leur apposer une valeur est un exercice qui ne rentre dans aucune comptabilité. On estime que le remplacement des fonctionnalités écosystémiques d'un hectare de zone humide par de l'activité humaine situent leur valeur entre 2400€ et 4400€/ha et par an (Source : [ici](#)). Sans nul doute un bénéfice pour la société mais plus rarement pour un propriétaire ce qui explique le manque de considération de ces espaces en déclin et une attention particulière de la part des élus locaux, garants de l'intérêt public.
- Les élus locaux sont les acteurs en contact avec le territoire en capacité de le transformer. Si la loi fixe l'objectif de bon état des eaux, le chemin pour y parvenir reste à la discrétion de ceux-ci en cohérence avec leur connaissance du terrain et des acteurs. Leur action via la compétence GEMAPI peut être complétée par la recherche de synergies avec les autres politiques publiques pour en renforcer l'effet.

## 1.2 – Fonctionnement de la rivière et mécanismes de dégradation

Si nous recherchons aujourd'hui à recouvrer un « bon état », c'est parce que nos choix d'aménagement passés, qui répondaient à des préoccupations spécifiques, ont contribué à dégrader les milieux aquatiques. Revenir sur le fonctionnement de la rivière permet de comprendre ce qui altère la qualité de ses écoulements.

### Quelques principes du fonctionnement de la rivière

- **Le lit du cours d'eau : un tracé en perpétuel mouvement**

Le lit est formé par la force érosive de l'eau en mouvement. Le lit dit « mineur » est celui où s'écoule l'eau la quasi-totalité du temps, entre deux berges. Le lit dit « majeur » ou « lit d'inondation » est celui où débordent les crues du cours d'eau. Des phénomènes d'érosion et de dépôts font serpenter en permanence le lit de la rivière au sein de sa vallée.

- **Sédiments : un équilibre instable entre dépôt et érosion.**

Lorsque l'on charge la rivière en sédiments, l'eau ralentit. Le dépôt de sédiments est alors favorisé. Lorsqu'on décharge la rivière de ses sédiments, l'eau s'accélère. Prenant de la vitesse, elle « gratte » les berges du cours d'eau en emportant avec elle des sédiments. Ainsi le cours d'eau tend-il vers un équilibre dynamique. Déséquilibrer artificiellement cette dynamique, c'est s'exposer à un mécanisme de compensation de la rivière.

- **Crues : à la fois risques et atouts**

La crue est une augmentation du débit du cours d'eau avec une élévation de son niveau. Si l'on installe sa maison trop près du lit mineur, la crue peut constituer un risque.

Si l'on laisse déborder la rivière dans un espace tampon sans risque pour les humains, la crue peut constituer un atout. Le surplus d'eau qui déborde peut ainsi s'infiltrer pour former des réserves d'eau. Les dépôts de sédiments fertilisent les sols. Les poissons peuvent également aller pondre dans les zones de crue.

- **Interactions nappes-rivières : une interconnexion cruciale**

La rivière repose sur une nappe d'accompagnement qui traverse les sols. Vider ou polluer l'une, c'est impacter l'autre. Les échanges entre la nappe et la rivière ont lieu à travers une zone dite « hyporhéique<sup>2</sup> » où une succession de bosses et de creux (radiers et fosses) stimule les échanges. Ces échanges permettent de recharger les nappes, d'alimenter une population d'invertébrés, d'épurer l'eau.

- **Le débit : quantité d'eau de surface = volume + vitesse**

La quantité d'eau qui s'écoule sur un tronçon dépend de la dimension du cours d'eau mais aussi de la vitesse d'écoulement. Resserrez un tronçon, avec la pression, vous augmenterez la vitesse d'écoulement. A l'inverse, élargissez un tronçon, l'écoulement sera ralenti. En somme, changer la morphologie ne revient pas à changer le débit global. Si la vitesse d'écoulement augmente, l'eau ne partira donc pas plus vite vers l'océan !

- **Continuité écologique : la libre circulation des poissons**

La rivière est peuplée d'un grand nombre d'espèces animales et végétales. Les poissons, qu'ils soient des grands migrateurs tels l'anguille ou des migrateurs locaux tels le brochet, ont besoin d'y circuler en longueur « continuité longitudinale » mais aussi en largeur « continuité latérale » afin de se reproduire et de se nourrir.

- **La « ripisylve » ou la « forêt sur la rive ».**

La rivière est bordée d'une ripisylve comprenant des arbres, buissons ou herbes. Cette ripisylve est une zone tampon ainsi qu'un refuge pour la biodiversité et un facteur d'ombrage pour éviter le réchauffement de l'eau.

La rivière a donc ses propres logiques, qui constituent de véritables richesses. Nos choix du passé ont parfois bouleversé le fonctionnement du cours d'eau, occasionnant des effets problématiques sur les usages prioritaires de la ressource en eau, les milieux aquatiques ainsi que sur nos activités économiques.

### Les facteurs de dégradation des fonctionnalités des milieux aquatiques

- **La multiplication d'obstacles à la continuité écologique sur un cours d'eau**

Les ouvrages transversaux qui se multiplient sur certains cours d'eau (barrages, seuils...) bloquent le transit des sédiments ainsi que le passage des poissons. **Concernant les sédiments, ils se retrouvent piégés à l'amont immédiat et créent un déficit à l'aval** que le cours d'eau compense par une érosion importante des berges ou du lit. Cela peut entraîner une déstabilisation de l'ouvrage ou des aménagements situés à proximité. Cela peut aussi entraîner une incision du cours d'eau dont le lit s'enfonce alors en profondeur. Souvent, cet **enfoncement du lit s'accompagne d'un enfoncement de la nappe** d'accompagnement de la rivière dans les sols adjacents ce qui peut entraîner une perte considérable de sa capacité de stockage et aggraver les désordres quantitatifs. **Concernant les poissons, la montaison peut être interrompue**, les empêchant de gagner leur site de reproduction ou de croissance et cloisonnant les populations (consanguinité). Si des passes à poissons peuvent être

<sup>2</sup> « hypo » (dessous) + « rhéo » (couler)

envisagées, notons que leur taux de franchissabilité est d'environ 70% maximum<sup>3</sup>. Ainsi, l'effet cumulé de 5 passes à poissons bien conçues et régulièrement entretenues permet au mieux, le passage de moins de 17% des aloses (espèce référente : poisson non sauteur) se présentant à l'aval des ouvrages.

- **Le cumul des plans d'eau sur un bassin versant**

De la même manière, lorsqu'ils se cumulent, les plans d'eau entraînent des effets perturbants sur un bassin. L'élargissement du cours d'eau provoque un ralentissement de celui-ci et une forte sédimentation. Par ailleurs, une plus grande surface d'eau se trouve exposée aux rayons du soleil. L'eau se réchauffe donc davantage accentuant le développement d'algues ou de cyanobactéries, avec un risque sanitaire potentiel. De nombreuses espèces de poissons vivent mal cette augmentation de température. Enfin, cela augmente l'évaporation estivale qu'on estime à 0,5 l/s/ha en moyenne sur les 100 jours les plus chaudes de l'année. (Source : OFB p9-10 <https://dgxy.link/evaporation> ).

- **L'excès de drainage des zones humides**

**La représentation des zones humides évolue** au cours du temps. Au XIXe siècle, elles furent considérées comme insalubres. Dans la deuxième moitié du XXe siècle, comme improductives. Il n'est pas rare qu'elles aient été drainées par des fossés ou des tunnels qui en évacuent l'eau afin de les mettre en culture ou de construire. Or une zone humide drainée évacue plus rapidement son eau vers l'aval. Ses fonctionnalités naturelles sont altérées et le risque d'inondation augmente. Aujourd'hui, les zones humides sont à reconsidérer et bénéficient de programmes de mise en protection, restauration ou acquisition par les collectivités.

- **Le sur-endiguement d'une rivière**

L'endiguement consiste à augmenter la hauteur des berges pour éviter que l'eau ne déborde dans le lit majeur. Ponctuellement, cela peut constituer une réponse en l'absence de meilleur compromis. Cependant, il entraîne une destruction des zones humides annexes, privées de leur alimentation et amplifie l'effet de canalisation qui concentre la force de l'écoulement vers l'aval. Notons que l'entretien des dispositifs d'endiguement est techniquement possible et demande une attention perpétuelle.

- **La multiplication des travaux de rectification**

La rectification consiste à rendre le tracé d'un cours d'eau rectiligne afin d'éviter qu'il ne divague. L'historique « correction du Rhin supérieur » en est un exemple. Sur des cours d'eau plus modestes, cela a beaucoup été effectué en période de remembrement pour faciliter l'évacuation de l'eau ou encore obtenir des parcelles agricoles orthogonales. Sauf qu'à supprimer des méandres, on accélère le trajet de l'eau et on augmente les risques d'inondation pour l'aval. L'homogénéisation des berges se traduit de son côté par une banalisation des habitats.

- **La multiplication des travaux de recalibrage**

Le recalibrage consiste à élargir le gabarit du cours d'eau afin de faciliter l'évacuation de l'eau et d'éviter son débordement hors du lit mineur. Il est souvent associé à des travaux de rectification. Cela a pour conséquence une banalisation des habitats le long du cours d'eau.

<sup>3</sup> (Source : La référence la plus connue est Larinier (Livre : Passes à poissons expertise conception des ouvrages de franchissement). Une étude récente réalisée sur 3 rivières des Etats-Unis par une équipe canadienne (F. Groux et J. Therrien, WSP) confirme ces chiffres : efficacité des passes de quelques pourcents à 70% sur la Côte Est et de 22 à 53% sur la Côte Ouest. Ces chiffres ont été donnés lors d'une présentation scientifique au Colloque Life Alose de Dordogne en octobre 2015).

- **Apports de nutriments et eutrophisation**

Enfin, les apports excessifs de nutriments (phosphore, azote) contenus dans les rejets domestiques ou engrais dans la rivière peuvent avoir pour effet d'accélérer le développement de certaines algues ou (cyano)bactéries, altérant la qualité de l'eau.

### 1.3 – Quelles réponses peut-on envisager ? Partage d'expériences issues du réseau TMR

Le CPIE Val de Gartempe anime un réseau de gestionnaires de rivières en régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val-de-Loire : [le réseau des Techniciens Médiateurs de Rivières \(TMR\)](#). Face aux dégradations précédemment mentionnées, les syndicats membres du réseau élaborent différentes réponses adaptées à leur territoire, afin de rechercher le bon état en tenant compte de l'historique de leur territoire.

Par exemple :

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Théols, dans un contexte de zone humide dégradée, a entrepris de rehausser le lit de la Théols et d'aménager des noues qui permettent à l'eau de sortir plus fréquemment du cours d'eau pour aller s'infiltrer dans la zone humide.

Le syndicat de bassin de la Vienne a accompagné la suppression d'une digue d'étang à Peyrelavade (87), les nuisances de l'étang (réchauffement, diminution du taux d'oxygène dissous, chute de la biodiversité, sur-évaporation, développement bactérien) se sont considérablement réduites au profit de la réapparition d'une zone humide rendant de nouveaux services (biodiversité, stockage d'eau, épuration...)

Pour éviter le piétinement des berges par les bovins, piétinement qui peut aboutir à un élargissement et à un encombrement du cours d'eau par des sédiments, il est possible d'installer des clôtures souvent accompagné d'un système d'abreuvement adapté à la pratique de l'éleveur ; descente jusqu'à la rivière ou encore pompes à museaux.

Sur l'Indre, à Saint-Genou le SABI 36 a retiré un seuil. La rivière a retrouvé une dynamique naturelle et mobilise désormais elle-même ses sédiments et ajuste constamment son tracé. Elle n'a plus l'allure d'un fleuve mais retrouve son gabarit naturel et ses fonctionnalités.

Sur la Clouère à Brion (86), un clapet métallique est un obstacle à la continuité écologique. Pour autant, il maintient en eau la plus grosse roselière du département de la Vienne. Sa suppression devenant peu souhaitable, il a été choisi d'utiliser le bief conduisant vers le moulin pour devenir la nouvelle rivière en contournant le moulin (lui-même infranchissable) en le contournant par l'aménagement d'un bras de contournement lui permettant de rattraper la rivière originelle en contre-bas. Cette section « perchée » du bief demande une surveillance régulière pour ne pas se dégrader car l'eau cherche le point le plus bas.

En somme, il n'existe pas de « solution » toute faite ni applicable partout mais plutôt des réponses adaptées aux territoires et à leurs activités que les élus et techniciens sont amenés à construire ensemble.

## 2 : Echanges avec autour des retours d'expérience de la CCVG

Pour mettre en images les discussions de la matinée, deux sites ayant bénéficié d'une opération de restauration des fonctionnalités des milieux ont été présentés en salle aux participants par les agents de la CCVG et par l' élu référent. Ces sites sont situés sur le bassin de la Benaize à l'aval immédiat du territoire du SMABGA.

Cette rencontre entre deux collectivités voisines sur un même bassin versant est aussi une opportunité pour créer des liens et mieux cerner les besoins de chacun pour se projeter dans des futurs souhaitables et possibles.

Pour des raisons météorologiques, les aménagements du site de Journet étaient invisibles, noyés par la montée des eaux. Elle a donc été annulée.

### 2.1 – Effacement d'un bassin d'orage sur le ruisseau de Loutré (La Trimouille).

Franck MAGNON et William BOIRON commentent les travaux effectués.

Le ruisseau de Loutré est un affluent de la Benaize qui conflue en rive droite aux abords du vieux pont proche du camping. Son cours a été modifié au fil du temps.

Sa partie aval a été déplacée et positionnée de façon rectiligne le long de la RD727 avant de traverser la route pour rejoindre le hameau de Loutré où il alterne les lits bétonnés et passages souterrains.



Le hameau et le centre-bourg ayant connus des inondations, un bassin d'orage a été construit dans la perspective de contrôler son flux et de limiter les crues. Peu à peu considéré comme un étang, les pêcheurs s'en sont saisi pour conduire leur activité.

La digue montrait quelques fragilités, risquant de céder sous la forte pression de l'eau. Pour prévenir du risque de rupture de l'ouvrage, la commune a ouvert la digue par le milieu à la



Site en travaux



20/06/2024

pelleteuse en prévention d'une rupture de l'ouvrage suite aux crues du 1er juin 2016. Une trentaine de personnes ont été évacuées le temps de l'opération.

Les hypothèses de travaux sur le site allant de la remise au naturel à la reconstruction avec une rehausse de la digue, un bureau d'étude a été mandaté pour caractériser l'effet de tels scénarios sur les inondations connues dans le hameau et au camping. L'étude révèle que la construction d'un ouvrage écrêterait au mieux de 1,6 cm une inondation provenant de son bassin lors d'une crue centennale. Elle a mis en relief que les crues connues à la Trimouille relèvent quasi exclusivement de la Benaize. Une projection sur une crue centennale de la Benaize démontre que le hameau de Loutre serait intégralement les pieds dans l'eau.

Considérant que l'ouvrage était inefficace sur le paramètre inondation, des travaux de remise au naturel ont été entrepris. La digue a été supprimée laissant place à un chemin rehaussé équipé d'un pont dalot. Le cours du ruisseau a été retravaillé pour lui redonner de la sinuosité au ruisseau dans l'emprise de l'ancienne retenue d'eau.

Une végétation spécifique de zone humide s'installe spontanément entre ces courbes, espace (re)devenu zone humide.

Coût 45671€ HT ou 54 805€ TTC, subventionné à hauteur de 36500€ HT par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et 9134€ HT. Soit un reste à charge de la Commune à 4500€.

**La nuit du 30 au 31 mars 2024 la Trimouille a vécu une nouvelle fois des inondations. Les crues provenant essentiellement de la Benaize, toute action entreprise en amont peut avoir un impact lors de prochaines crues.**





## 2.1 – Restauration hydromorphologique et aménagements agricoles du Vairon à Journet

Arnaud CALENDRIER commente les travaux effectués sur cet affluent du Salleron

Sur ce site, le lit a parfois été élargi de 2 à 6 mètres par le piétinement bovin et les radiers ont quasiment tous disparus. La collectivité a donc entrepris, en concertation avec l'éleveur, **d'installer des clôtures pour protéger les berges et le lit du ruisseau**, couplées à des systèmes d'abreuvement. Il s'agit ici de descentes stabilisées sur les 2 berges pour permettre l'abreuvement des vaches et le passage des tracteurs. Des perches en bois ont été fixées en travers du ruisseau de part et d'autre de l'aménagement pour éviter la divagation du bétail dans le lit.

**Le Vairon a fait l'objet d'un travail de renaturation du lit et des berges par une entreprise.** Des blocs et cailloux ont été disposés dans le lit pour réduire la section d'écoulement tout en accentuant les méandres déjà existants. Des radiers ont été reconstitués régulièrement pour recréer une diversité d'écoulements propice à la biodiversité et aux échanges entre la nappe d'accompagnement et le cours d'eau. Les berges dégradées ont ensuite été reconstituées avec de la terre et ensemencées avec un mélange prairial enrichi en fétuque.

**Petite particularité de ce tronçon du Vairon...** un seuil servant à alimenter un bélier hydraulique se situe sur son tracé juste au-dessus de la confluence avec le Salleron. Le bélier hydraulique n'est pas un ovin qui aime se baigner dans l'eau du Vairon, mais un dispositif technique qui permettait autrefois d'acheminer l'eau du ruisseau vers un château du XIXème siècle situé sur un point haut grâce un dispositif mécanique utilisant l'énergie de la chute d'eau. Le propriétaire de l'ouvrage ne voulant pas araser le seuil, la solution du bras de contournement a été retenue pour concilier patrimoine culturel et continuité écologique. Malgré la présence de buses dans le seuil, le choix du bras de contournement a été choisi pour faciliter la remontée du chabot, espèce à faible capacité de nage, lorsque le débit augmente.

(images, CF diaporama)

## Participants



Rencontre entre  
Jean-Pierre BOURDET  
(président du SMABGA) et  
son homologue  
William BOIRON  
(Vice-Président en charge  
de la GEMAPI à la CCVG  
et président du SyAGC).

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES AFFLUENTS**

Journée de formation et de sensibilisation des élus

A la date du : 20 Juin 2024

Nom	Prénom	Qualité	Signature
BERNARD	André	conseiller municipal Les Grands Chazeaux	
BOUET	Jean	Maire St Léger Magnac	
LACHAISE	Joël	Maire St Georges les Hauts	
PERICHET	David	Adjoint St Georges les Hauts	
VEYRIAS	Hélène	CPIE Val de G.	
MAURY	Damien	Conseiller St Léger Magnac	
BOURDET	Jean-Pierre	Président SMABGA	
JACQUIER	Christiane	Adjoint Le Dorat Vice CCUED	
MAITRE	Daniel	Jeune luge	
GUIBERT	Philippe	Maire Ampilly les Bains	
MAITRE	Franck	Maire Breuillevault	
PINGAUD	Isabelle	Adjoint au maire des Bains sur Cère	
MARTIN	Genevieve	Adjoint au Maire Châteauneuf sur Osne	
ZARAV	Paicat	Adjoint au Maire Châteauneuf sur Osne	
SAUTRON	Andrey	Animatrice CMA	
BOURY	Etienne	Technicien SMABGA	

Avec la participation de :

William BOIRON, VP Gemapi de la CC Vienne & Gartempe et Président du Syndicat Gartempe Creuse (SyaGC)

Arnaud CALENDRIER, technicien rivières à la CCVG

Franck MAGNON, chef de projet environnement à la CCVG

Jérôme CLAIR, CPIE Val de Gartempe (formateur)